



Communauté de Communes  
Ouche et Montagne

A Sainte-Marie-sur-Ouche, le 26 Avril 2018

Association Eau Bien Commun  
Ouche & Montagne  
28-30 Rue de la gare  
21410 Mâlain

Réf : SDA\_LS\_PAB\_LS\_2018\_04\_075

Le Président :  
L. STREIBIG  
03.80.49.77.43  
accueil@ouche-montagne.fr

*A l'attention de l'équipe de coordination de  
« Eau bien commun Ouche et Montagne »*

Madame, Monsieur,

Par lettre datée du 9 février 2018 vous m'avez interpellé sur la gestion future de la compétence « Distribution de l'eau potable » au sein de la communauté de communes. Je vous prie de trouver ci-dessous les réponses à vos interrogations.

#### Sur le calendrier :

L'étude demandée à un bureau d'études extérieur a pour objectifs de donner aux élus des éléments leur permettant de prendre les décisions sur l'organisation future des compétences eau et assainissements et de permettre la convergence tarifaire dans ces différents domaines.

Le calendrier est finalisé et les scénarios seront présentés à la commission avant la trêve estivale, l'été sera mis à profit pour affiner les scénarios en fonction des remarques de la commission. L'appropriation de l'étude par les élus fera l'objet d'une présentation en septembre-octobre au conseil communautaire et la décision sera prise en novembre-décembre. Ce calendrier permettra de consacrer l'année 2019 à la rédaction du cahier des charges de recrutement du délégataire ou à la mise en place d'un service internalisé.

#### Sur l'analyse de l'existant :

Il n'a pas été réalisé d'audit des DSP actuelles même si une première étude sur le dénombrement des équipements techniques, faite en 2014, présentait un pré-diagnostic de l'organisation de la compétence eau sur notre territoire.

D'autre part, des réunions mensuelles existent avec les élus, les services de la CCOM et le concessionnaire. Une évaluation en temps réel existe donc bien, comme il peut être fait dans toute structure faisant appel à la sous-traitance. Cette question de l'audit ou du suivi de l'économie du contrat que nous avons avec le concessionnaire est néanmoins une question primordiale sur laquelle nous aurions à travailler si nous continuons dans la voie de la concession, notamment en formant notre personnel (poste achat et marchés publics, poste finance, direction générale), au suivi juridique et financier des contrats de concession et d'une manière générale des services délégués.

Communauté de Communes Ouche et Montagne

5, place de la Poste – Pont-de-Pany

21410 SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ

[accueil@ouche-montagne.fr](mailto:accueil@ouche-montagne.fr) – [www.ouche-montagne.fr](http://www.ouche-montagne.fr)

## Sur la prise en compte des enjeux écologiques (ou sur la protection et l'économie de la ressource)

Il serait injuste de considérer que ce point n'est pas pris en compte par la CCOM. En effet, la définition et la protection des périmètres de captage est un enjeu sur lequel la CCOM a travaillé au cours de ces 10 dernières années. La finalisation de ces démarches administratives est en cours, en partenariat avec l'ARS et le conseil départemental de Côte-d'Or.

Pour ce qui est de l'économie de la ressource, par la force des choses celle-ci s'impose à nous : le territoire de la communauté de communes est en effet classé en zone de répartition des eaux (ZRE) et vous n'êtes pas sans savoir, que, dans le cadre du plan de gestion de la ressource en eau (PGRE), le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) a été amené à imposer un plan d'actions afin de gérer ces questions au niveau du bassin de l'Ouche dans son ensemble et non au seul niveau du territoire de la CCOM. Nous avons une ressource limitée, nous avons émis, dans le cadre du SAGE, des préconisations afin d'organiser le partage et la bonne utilisation de cette ressource essentielle. Et les communes révisant leur PLU sont bien au fait de cette réalité.

Néanmoins, cette réflexion sur l'économie de la ressource, est un travail de longue haleine, et la CCOM (et avant elle la CCVO) poursuit chaque année son programme de réfection des canalisations vieillissantes et fuyardes du territoire.

## Sur l'enjeu démocratique :

Les élus de la communauté de communes sont au fait des exigences liées à leur mandat et sont les premiers garants de la démocratie locale, ceux-ci étant des conseillers municipaux, élus directement par les habitants de leurs communes respectives. Les débats au sein de nos assemblées (conseils municipaux, commissions, conseils communautaires...) sont très ouverts, parfois vifs et le plus souvent constructifs.

L'organisation future des compétences de la communauté de communes, les harmonisations multiples nécessaires à la réussite de la fusion des communautés de communes, alimentent largement nos débats depuis 4 ans, les maires et les conseillers municipaux savent se faire le porte-parole de leurs habitants qu'ils connaissent bien.

Les décisions politiques de la collectivité, notamment sur les choix tarifaires et d'organisations des services publics reviennent donc aux élus, c'est une des prérogatives du mandat qui leur a été confié. C'est pourquoi, compte tenu des débats menés ensemble, avec tous les élus du territoire, depuis plus de 3 ans, je ne proposerai pas la tenue d'un référendum sur le sujet de l'organisation des compétences eau et assainissement.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.



**Le Président,  
Laurent STREIBIG**

Communauté de Communes Ouche et Montagne

5, place de la Poste – Pont-de-Pany

21410 SAINTE-MARIE-SUR-OUCHE

[accueil@ouche-montagne.fr](mailto:accueil@ouche-montagne.fr) – [www.ouche-montagne.fr](http://www.ouche-montagne.fr)